

ECOGARDE TERRE - MER – SAISON ESTIVALE 2022

Contexte

Dans le cadre de sa mission de préservation du patrimoine naturel, paysager et culturel et de maîtrise des usages, le Parc national des Calanques met en place, à terre et en mer, un dispositif saisonnier d'écogardes chargés de l'information et de la sensibilisation des visiteurs locaux et touristiques. Ce dispositif, coordonné au niveau du siège, est intégré aux unités territoriales.

Rattachement hiérarchique

Responsable de la délégation à l'action territoriale, avec la collaboration de la coordinatrice du dispositif, ainsi que des 2 chefs d'équipe et de leurs adjoints, qui assurent une autorité fonctionnelle sur les agents du dispositif.

Missions

- Réaliser, en binôme, des patrouilles à terre (à pied) et en mer dans le Parc national des Calanques ainsi que des points d'information et de sensibilisation (diffusion de documentations, utilisation d'outils pédagogiques) ;
- Informer/sensibiliser les visiteurs sur le Parc national, son patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, sur sa fragilité et sa protection ;
- Informer les visiteurs sur les règles de bonne conduite, les précautions d'usage et la réglementation ;
- Informer/sensibiliser les visiteurs sur le risque d'incendie en espace naturel, participer à la maîtrise de la fréquentation lorsqu'elle est nécessaire et à la conciliation des usages ;
- Renseigner et orienter le public ;
- Assurer des observations et récoltes de données de terrain (fréquentation, infractions, données naturalistes).

Profil

- 20 ans minimum
- Bac +2 et plus - Formation ou expérience en environnement
- Expérience en éducation à l'environnement souhaitée
- Bonne capacité relationnelle et de communication
- Sens de la présentation, de la discipline et du travail en équipe
- Connaissance du territoire et des enjeux du Parc national et de ses patrimoines naturels et culturels
- Connaissances naturalistes appréciées
- Pratique et goût pour la randonnée en moyenne montagne
- Capacité de travail en extérieur et bonne condition physique
- Pratique d'une langue étrangère souhaitée
- Permis de conduire **fortement souhaité** (permis B)
- Permis côtier **obligatoire pour les écogardes terre/mer**

Conditions de travail

Mise à disposition d'un véhicule de location et d'une embarcation nautique en fonction des missions.

Port obligatoire de la tenue fournie par le Parc national des Calanques. Pause méridienne prise sur le terrain.

Contrat

- Contrat saisonnier de 2 mois à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2022.
- Temps de travail : 35 heures sur 4 jours (8h45/jour), en semaine et les week-ends et jours fériés.
- Congés : Congés payés. Dimanches et jours fériés compensés (payés et récupérés).
- Salaire : SMIC + tickets restaurant.
- Lieu : les écogardes ont leur lieu d'embauche soit à Marseille (Bonneveine), soit à La Ciotat (centre-ville).

Modalités de dépôt des candidatures

Adresser une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae, **au plus tard le 13 mars 2022** à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Calanques

A l'attention de Mme Chrystel WITZ

141, avenue du Prado - Bâtiment A

13008 Marseille

ou par courriel à l'adresse suivante : contact@calanques-parcnational.fr

Seuls les candidats sélectionnés pour un entretien seront contactés (de mi-mars à fin avril).

Tous les candidats qui auront postulé recevront une réponse à la fin de la procédure (mai).